

# PREPA ISP

DSP 2022

CULTURE GENERALE

**Est-ce aux citoyens de définir les valeurs de la République ou à la République de construire des citoyens ?**

David Bracq Arbus

## Accroche

Le récent débat sur l'abaya illustre la tension autour de l'une des valeurs cardinales du modèle républicain, la laïcité, qui se trouve contestée en ce qu'elle priverait les citoyens de leur droit de vivre selon les valeurs de leur religion.

## Définitions et analyse

Dans son sens originel, la République désigne un État non monarchique dans lequel le peuple exerce le pouvoir par la loi plutôt que par la force (« *J'appelle république tout État régi par des lois* », écrit ainsi Jean-Jacques Rousseau dans son *Du contrat social*), soit ce que nous appelons aujourd'hui une démocratie.

A cet égard, nos sociétés politiques sont héritières de la philosophie contractualiste (Thomas Hobbes, John Locke, Jean-Jacques Rousseau), qui fonde le pacte social sur un accord de volonté d'individus dotés de droits inaliénables, à commencer par celui de déterminer les valeurs, normes et principes moraux, politiques ou sociaux selon lesquels ils souhaitent vivre.

Ainsi, les valeurs de la collectivité ne sont jamais que le résultat de l'accord des citoyens qui, par le vote et la participation aux affaires de la cité, déterminent le socle des valeurs sur lesquelles ils souhaitent s'entendre. A suivre ce chemin, n'a de la valeur politique et morale que ce qui fait l'objet du consensus, ou du moins du choix sanctionné par les voies légales (vote, référendum, débat parlementaire...), des membres de la collectivité.

Cette philosophie libérale et individualiste considère en outre que le juste prime le bien (John Rawls), ce qui signifie que l'État ne peut imposer une vision particulière du bien aux individus, mais seulement garantir la libre coexistence des volontés (selon l'idée que si l'État impose une

certaine conception du bien, c'est nécessairement de façon arbitraire, au détriment de ceux qui ne sont pas d'accord avec cette option, à l'image de ce que furent les guerres de religion).

Mais la République est, dans notre tradition politique, davantage qu'un simple régime. Elle est un projet politique porteur de sens et de valeurs, qui affirme un certain esprit civique pouvant se définir comme « *l'intériorisation par les citoyens de la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.* » (Michel Winock)<sup>1</sup>

Il existerait donc une culture républicaine donnant son sens à l'expérience démocratique (laquelle ne serait qu'une certaine modalité d'exercice du pouvoir) qui viserait à moraliser les individus pour les éduquer à l'intérêt général et les inciter à s'engager dans les affaires publiques – il faut souligner ici le rôle de l'École, première des grandes institutions de la socialisation républicaine. Sur le plan culturel, le républicanisme tente de créer un sentiment d'appartenance à la collectivité par le partage d'une même culture au sein d'une communauté de traditions.

Se lit ainsi une contradiction entre le principe individualiste d'autodétermination, qui remet à chacun le droit de choisir ses valeurs, et le principe républicain, qui vise à unifier la communauté autour de valeurs se voulant universalistes. Notre société est ainsi travaillée par une antinomie entre la figure de l'individu (principe de liberté) et celui du citoyen (principe d'unité).

Pour autant, en dépit du fondement individualiste de nos sociétés, celles-ci ont besoin, afin d'assurer la cohésion de leurs membres et la pacification relative de leurs rapports, d'un socle de valeurs partagées, transmises aux individus par le biais de la *socialisation* (Émile Durkheim) au sein de la vie familiale comme de la vie publique (armée, école, travail...).

A cet égard, force est de constater que le mécanisme de transmission des valeurs républicaines (que l'on identifie généralement à l'idéal de la III<sup>ème</sup> République et à sa glorieuse école) semble s'être quelque grippé. La poussée individualiste de nos sociétés (soit la requête toujours plus pressante des individus en faveur de leur autodétermination contre toute contrainte collective) aurait ainsi bouleversé l'équilibre au profit de ces derniers, au point de menacer la cohésion sociale, la participation politique et l'adhésion aux valeurs de la République.

## **Problématique**

La République peut-elle assurer encore aujourd'hui la diffusion des valeurs nécessaires au vivre-ensemble ?

## **I – La République affirme des valeurs, qui font l'objet d'une constante interprétation**

### **A. La République se propose d'unir les citoyens autour d'un socle de valeurs**

**Idée n°1** : Réfléchir aux valeurs de la République suppose d'abord de les définir. L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958, en qualifiant la République, énonce ses principes

---

<sup>1</sup> Winock, Michel. « La République mise en doute », *Le Débat*, vol. 210, no. 3, 2020, pp. 147-153.

directeurs : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont ainsi la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Ces valeurs se présentent comme une morale laïque, qui s'est exprimée avec force au moment de l'affaire Dreyfus (contre l'injustice faite à un homme).

**Idée n°2 :** Au-delà, des valeurs cardinales de liberté, d'égalité et de fraternité, la République cherche à diffuser le civisme, soit l'idée que l'individu fait partie d'une collectivité qui le dépasse et qui est orientée vers le bien commun.

**Idée n°3 :** Historiquement, la République a cherché à diffuser ces valeurs, à les ancrer au sein de la société, notamment par le biais de l'École (rendue obligatoire par Jules Ferry), qui fut et demeure son instrument privilégié afin de *socialiser* (Émile Durkheim) les citoyens.

## **B. Les valeurs de la République évoluent sous l'effet des attentes citoyennes**

**Idée n°1 :** La République reconnaît à chacun le droit de vivre selon ses valeurs et le principe démocratique de nos sociétés a pour conséquence le fait que la communauté évolue dans ses choix, dans ses options, au gré des époques et des débats.

**Idée n°2 :** Ainsi, la République a fait de la place à de nouveaux principes qui ont enrichi son socle de valeurs et pris en compte les situations particulières : droits économiques et sociaux, droits des femmes, droits des minorités... Les valeurs traditionnelles se sont ainsi affaiblies au profit de nouvelles, plus respectueuses des droits de chacun.

**Idée n°3 :** Nous pouvons donc considérer que les valeurs républicaines fournissent le cadre permettant l'expression dynamique des valeurs de la société. Le formalisme du droit permet ainsi de recueillir les valeurs exprimées par la société, qui restent subordonnées à des principes intangibles garantis par les textes fondamentaux (DDHC, CEDH, préambule de la Constitution de 1946...).

## **II – La société républicaine au défi de la production de valeurs communes**

### **A. Sommes-nous toujours capables de construire des valeurs communes ?**

**Idée n°1 :** La première menace sur les valeurs de la République vient du communautarisme. En effet, nous assistons aujourd'hui à la montée en puissance d'une requête de reconnaissance des valeurs des groupes culturels et identités particulières, qui reprochent à la République sa conception désincarnée du vivre ensemble, qui n'est fondée que sur des principes juridiques abstraits (liberté, égalité, fraternité) plus que sur des valeurs concrètes (valeurs religieuses par exemple).

**Idée n°2 :** L'autre menace est celle des progrès de l'individualisme, qui s'affirme contre toute tentative de définition de valeurs partagées, la seule demeurant étant le principe de liberté.

**Idée n°3 :** L'espace public est tantôt déserté (désaffection civique, crise de la représentation, crise des institutions collectives à commencer par celle de l'école) tantôt le lieu d'affrontements radicaux (populisme, réseaux sociaux) qui minent notre capacité à produire du consensus ou du compromis sur des valeurs communes.

### **B. Préserver le modèle républicain, seul garant de l'intérêt général**

**Idée n°1 :** D'un point de vue politique, il faut sans doute renforcer la culture du compromis, qui manque cruellement à la société française, marquée par sa tradition centralisatrice et la figure d'un État imposant ses décisions.

**Idée n°2 :** En tout état de cause, le modèle républicain doit être préservé car il est le seul à permettre la coexistence pacifique des valeurs individuelles en assurant le respect de la loi commune. En effet, plus que les valeurs (toujours contraires), c'est le droit qui doit être le régulateur de la société car il permet d'apaiser les conflits et de garantir le respect de chacun.

**Idée n°3 :** Face aux crises de notre temps (guerre, crise climatique, enjeux migratoires), la République doit retrouver et promouvoir le sens de l'intérêt général, qui ne peut d'ailleurs être porté qu'au niveau européen.